



CONTRAT DE LOCATION

Ce contrat de location doit être établi en deux exemplaires, un pour le propriétaire et un pour le locataire.

Entre les propriétaires,

M. et Mme Mauranges Pierre et Laurence
« Les Chalets de Laupié »
Id « La Latière »
24200 PROISSANS
Tél. : 06.03.61.91.22

Et Le(s) locataire(s) désigné(s) ci après :

TEL 8

.....
.....
.....
.....
.....

Objet de la location : Chalet bois 4 personnes situé au lieu dit « La Latière » 24200 PROISSANS « Les Chalets de Laupié »

Description de la location

Description du bien :

Situation :

Environnement calme,
boisé, campagne / 5 kms du
centre ville de Sarlat /
Nombreux sites touristiques
à proximité

Cuisine, salle à manger et salon
salle d'eau avec douche et wc
Eau froide et chaude

TV TNT

2 chambres : 1 lit double, 2 lits jumeaux

Canapé convertible 2 places

Terrasse balcon avec salon de jardin

1 barbecue

Gaz et électricité compris

Taxe de séjour **A VOTRE ARRIVÉE**

Accès au bassin privé

Animaux acceptés (hors chiens

1ere catégorie chien dangereux)

obligatoirement vaccinés, tenus

en laisse et propres sur le site.

Modalités et prix de la location (pas de frais de dossier)

Pour la période du Au

Heure d'arrivée 16H00 et départ au plus tard à 11H00.

Le montant de la location est fixée à euros.

Supplément à la location est fixée à euros.

TOTAL de la location est de euros.

Composition de la famille : Nb adultes (à partir de 14 ans) : / Nb enfants :

Ce contrat prendra effet à la réception d'un acompte de 30% versé à la réservation. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée et de la prise de location du bien. Une caution de 200 euros (non encaissée) vous sera demandée.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par personnes. Il est convenu qu'un inventaire des lieux loués aura lieu lors de l'entrée en jouissance et au départ des vacanciers. Toute perte ou dégât donnera lieu à indemnisation. Le chalet doit être rendu propre le jour du départ. En cas d'annulation de la location par l'utilisateur, l'acompte versé restera acquis aux propriétaires.

Fait à, le

Le(s) Propriétaire(s)

Fait à, le

Signature du(des) locataire(s) avec mention
manuscrite « Lu et approuvé »